



Direction Générale au Développement
Économique Responsable, Emploi, Innovation,
Europe et International

Décision n° 2022- 1115

Direction Economie et Emploi Responsable

**Objet : Mission d'appui et de Conseil auprès de la plateforme RSE de la Métropole nantaise –
Lancement de la consultation**

Réf : 1.1.10

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de sa politique de l'emploi, Nantes Métropole porte une attention particulière au développement des enjeux territoriaux d'emploi et de développement durable,

Considérant que le marché dont l'objet est « Mission d'appui et de conseil auprès de la plateforme RSE de la métropole nantaise » arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la mission d'appui et de conseil auprès de la plateforme RSE de la métropole nantaise avec deux objectifs qui sont d'une part l'appui et le conseil dans l'animation de la plateforme RSE dans une logique ingénierie de projet, d'autre part la poursuite de la coopération et la mise en cohérence entre la plateforme et les politiques publiques de Nantes Métropole en faveur des enjeux territoriaux de développement économique responsable,

Considérant que c'est dans ce cadre, et au titre des politiques publiques en faveur de l'économie et de l'emploi dans une logique de développement économique responsable que Nantes Métropole souhaite confier à un prestataire la réalisation d'une prestation d'appui et de conseil auprès de la plateforme RSE,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure un marché conclu pour une durée de 36 mois, non reconductible,

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération N° 3051, *Développement de la RSE*,

Décide

Article 1 – NANTES METROPOLE – Objet : Mission d'appui et de Conseil auprès de la plateforme RSE de la Métropole nantaise – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 36 mois – Montant estimé du marché : 292 500 € HT, soit 351 000 € TTC

Article 2 – Attribution et signature du marché à venir

Article 3 - De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **03 OCT. 2022**

mis en ligne le :

05 OCT. 2022

Pour la Présidente,
Le vice-président délégué


Fabrice ROUSSEL